

2 Politique

France/Commémoration du 78e anniversaire des batailles de la Somme (Picardie)

Le Capitaine N'Tchoréré à l'honneur !

J.O.

Libreville/Gabon

UNE délégation gabonaise, conduite par l'ambassadeur Haut représentant du Gabon en France, Flavien Enongoue, a pris part aux festivités du 78e anniversaire des batailles de la Somme (Picardie) qui ont récemment eu lieu dans la ville d'Airaines en France. Fait marquant de cette commémoration, l'hommage solennel rendu au célèbre capitaine N'Tchoréré, qui a donné sa vie pour la France lors de la deuxième Guerre mondiale.

Les manifestations ont débuté par une messe à l'Eglise Saint-Denis d'Airaines. Ensuite toutes les personnalités présentes, y compris le maire d'Airaines, Albert Noblesse, se sont déportées du côté de Condé-Folie, une commune voisine d'Airaines, pour le dépôt de gerbes de fleurs à la Nécropole nationale où reposent 3.210 soldats tombés durant les batailles de la Somme.

De retour à Airaines, à la place de l'Hôtel de ville, il a été procédé à la remise solennelle, notamment au chef de la délégation gabonaise, de la médaille du 53e Régiment d'infanterie mixte colonial Sénégalais (RIMCS). Un insigne qu'arboraient les soldats dudit Régiment. Tout comme un dépôt de gerbes a également été effectué au monument du soldat inconnu, érigé en hommage aux 1.200 soldats tombés durant le siège d'Airaines, les 5, 6 et 7 juin 1940. L'hommage au Capitaine N'Tchoréré a donné lieu à



Photo : D.R

Dépôt de gerbes de l'ambassadeur du Gabon en France.



Photo : D.R

quelques propos pour le moins solennels. Dans son discours inaugural, le Maire d'Airaines, Albert Noblesse, a évoqué la «bravoure exceptionnelle» de l'officier

franco-gabonais et affirmé que le devoir de mémoire pour ses faits d'armes reste un impératif. De son côté, Mme Anne Paquereaux a exprimé la

fierté des étudiants de la 198e promotion (2014) de l'Institut des Hautes Études de la Défense nationale, baptisée Capitaine N'Tchoréré. Tandis que le Pr. Pa-

trick Mouguiama Daouda, Conseiller spécial du chef de l'Etat, a insisté sur la nécessité de la transmission des valeurs qu'incarnait l'illustre compatriote, dont

l'héroïsme, la loyauté et le patriotisme.

Le mot de fin est revenu à l'Ambassadeur Flavien Enongoue, pour qui le Capitaine N'Tchoréré est "le symbole de la profondeur de la relation historique et fraternelle entre la France et le Gabon", et que ce type de commémoration contribue à la raffermir.

Pour mémoire, Charles N'Tchoréré commandait la 7e Compagnie du 53e RICMS, est mort le 7 juin 1940, froidement abattu par un officier nazi, après avoir défendu héroïquement la ville d'Airaines, trois jours durant.

A noter que, forte d'une vingtaine de personnalités, la délégation gabonaise comprenait aussi, entre autres, Rachel-Annick Ogoula Akiko épouse Obiang Meyo, Ambassadeur Délégué permanent du Gabon auprès de l'UNESCO et Mme Alida Bignoumba, Conseiller spécial chef de l'Etat ; ainsi qu'un petit-fils du Capitaine N'Tchoréré, Alfred N'Tchoréré et quelques membres de sa famille.

Quelques membres de la délégation gabonaise immortalisent l'événement avec les autorités d'Airaines.

Erratum

Dans un article paru hier, en page 3, relatif à la passation de commandement à l'état-major général des Forces armées, nous avons, par erreur, mentionné la présence de la Gendarmerie nationale, au moment des honneurs rendus au chef de l'Etat. Alors qu'il s'agissait de l'Aviation légère des armées. La Gendarmerie ne faisant pas partie des corps de l'Armée. Toutes nos excuses à nos lecteurs et aux principaux corps concernés.

Tribune des partis politiques

Tel est pris qui croyait prendre ?

C'EST un secret de Polichinelle. Depuis quelque temps, Union et Solidarité – parti politique se réclamant de l'opposition – file désormais du mauvais coton. Ébranlé par un tracassin judiciaire consécutif à l'entrée de son président-fondateur, Jean de Dieu Moukagni-Iwangou, dans le gouvernement "Issoze Ngondet III". Fort heureusement pour lui, la requête introduite en son temps par la présidente du Mouvement des jeunes upégistes (MJU), Elza-Ritchuelle Boukandou – qui sollicitait des prétoires la démission de celui-ci de la présidence de leur entité politique – n'a pas prospéré. Le tribunal de première instance de Libreville l'ayant déclaré "irrecevable". Dans le fond. Mais à l'origine de la levée de boucliers, le reproche fait à l'actuel ministre d'Etat en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, est qu'il soit allé à "Canossa", sans en avoir

préalablement sollicité, comme l'exigeraient les règles intramuros, l'avis des militants par le biais d'un Congrès extraordinaire. Qu'en l'espèce, par cette exception qui confirme la règle... d'une violation, Jean de Dieu Moukagni-Iwangou a délibérément foulé aux pieds les dispositions statutaires. Lesquelles, en plus d'en être le socle, constituent également la boussole, sinon la norme qui guide le fonctionnement de leur écurie politique. Conséquence, des démissions en cascade. Et non des moindres ! Puisque, dans la foulée de celle de la présidente du MJU, ont suivi, immédiatement, celles de Anges-Kevin Nzigou et de Nicolas Nguema, qui occupaient les fonctions respectives de 3e et 4e vice-présidents de US.

Il n'en fallait pas plus pour lever le lièvre dans cette tanière politique. Laquelle, au fil des jours, à ce qui se voit et se dit désormais,

perd peu à peu sa modeste crédibilité. Tant la tonalité des débats en interne – croisés et mal contenus par nombre des militants, "faucons" et "colombes", qui se crépent...le chignon jusque dans les réseaux sociaux – se mesure désormais à l'aune de l'incapacité avérée des hiérarques et des militants en conflit à contenir leurs boursoufflures d'ego pour parvenir, in fine, à la "paix des braves". Du coup, par-delà les apparences, sauf à s'y méprendre, le bateau Union et Solidarité est en plein démantèlement. Plusieurs adhérents – en l'occurrence ceux traités comme "des aigris, des pestiférés, des jaloux et des ingrats" par une frange des militants soutenant la cause du leader – ayant décidé de poursuivre, en immersion, le combat des démissionnaires. Espérant ainsi, en dépit du rendu des tribunaux, d'armer la torpille qui "tuerait" net – politiquement parlant – Jean de Dieu Moukagni-

Iwangou. Mais celui-ci, quoique devenu la cible des assauts répétés de certains de ses anciens compagnons, se débat comme il peut. Pour tenter de "maintenir intacte" son image "d'opposant radical". Mais désormais "écorchée". Depuis qu'il a accepté, estime-t-on, de faire partie d'un gouvernement dont l'ossature est fortement estampillée aux couleurs de l'étendard du Parti démocratique gabonais (PDG). Lequel incarne le régime en place que lui, rappellent ses détracteurs, alors allié de l'opposant Jean Ping, n'avait eu de cesse de pourfendre et de contester la légitimité après la présidentielle d'août 2016.

Aujourd'hui, ironise-t-on, tel est pris, qui croyait prendre... Puisque lui-même, se retrouve au centre d'une "violation" des règles dont il a toujours rappelé l'importance : agir et fonctionner dans le respect stricto sensu des

lois et autres normes établies. Mais, cette "rigueur juridique", se gargarise-t-on, n'agirait finalement que dans un sens. Lorsqu'il s'agit des autres. Donnant ainsi raison à Honoré de Balzac, qui pense que : "Les lois sont comme des toiles d'araignées à travers lesquelles passent les grosses mouches et où restent les petites". En la matière, les trois figures de proue de la contestation au sein de son parti ont payé le prix fort. Pendant que lui, Moukagni-Iwangou reste aux commandes du bateau US. Mais à ce qui se susurre, la détermination des militants contempteurs à jouer les trublions dans la maison, n'est pas totalement émoussée. Comme pour rappeler à leur juriste de président cette pensée de Montesquieu selon qui "la liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent".

Par Christian G. KOUIGA